

Votants : 76

Convocation du Conseil d'Agglomération :  
le 17 juin 2025

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 23 juin 2025

### AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET HABITAT DURABLES - OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT - COPROPRIÉTÉ DÉGRADÉE (OPAH CD) - AVENANT N°1 AU MARCHÉ RELATIF À LA MISSION DE SUIVI ANIMATION D'UNE OPAH COPROPRIÉTÉ DÉGRADÉE SUR LA COPROPRIÉTÉ "LES IFS"

#### Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGE, Annick BAMBERGER, Jeanine BARBOTIN, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Jean-Pierre DIGET, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, Noélie FERREIRA, Elsa FORTAGE, François GIBERT, Anne-Sophie GUICHET, François GUYON, Thibault HEBRARD, Nadia JAUZELON, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Sébastien MATHIEU, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Laurence REY, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Dominique SIX, Johann SPITZ, Mélina TACHE, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Florence VILLES, Valérie VOLLAND, Lydia ZANATTA.

#### Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Ségolène BARDET pouvoir à Nicolas ROBIN, Jacques BILLY pouvoir à Johann SPITZ, Marie-Christelle BOUCHERY pouvoir à Romain DUPEYROU, Yamina BOUDAHMANI pouvoir à Aurore NADAL, Christelle CHASSAGNE pouvoir à Eric PERSAIS, Patricia DOUEZ pouvoir à Franck PORTZ, Cathy Corinne GIRARDIN pouvoir à François GIBERT, Philippe LEYSSENE pouvoir à Nadia JAUZELON, Elmano MARTINS pouvoir à Dominique SIX, Michel PAILLEY pouvoir à Anne-Lydie LARRIBAU, Florent SIMMONET pouvoir à François GUYON, Nicolas VIDEAU pouvoir à Rose-Marie NIETO.

#### Titulaire absent suppléé :

Philippe MAUFFREY par Laurence REY.

#### Titulaires absents :

Cédric BOUCHET, Gérard EPOULET, Florent JARRIAULT, Bastien MARCHIVE.

#### Titulaires absents excusés :

Thierry DEVAUTOUR, Christophe GUINOT.

**Président de séance :** Jérôme BALOGE

**Secrétaire de séance :** Claire RICHECOEUR

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

### CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 23 JUIN 2025

#### **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET HABITAT DURABLES - OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT - COPROPRIÉTÉ DÉGRADÉE (OPAH CD) - AVENANT N°1 AU MARCHÉ RELATIF À LA MISSION DE SUIVI ANIMATION D'UNE OPAH COPROPRIÉTÉ DÉGRADÉE SUR LA COPROPRIÉTÉ "LES IFS"**

Monsieur **Christian BREMAUD**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Par délibération du Conseil d'Agglomération du 16 mai 2022, la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) a décidé d'engager une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Copropriété Dégradée (OPAH – CD), sur la copropriété « Les Ifs », à Niort.

Par délibération du Conseil d'Agglomération du 23 juin 2025, la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) a décidé de prolonger pour une durée de deux ans, la convention partenariale OPAH CD « Les Ifs » afin de poursuivre l'accompagnement de la copropriété jusqu'à la réalisation des travaux.

La signature de cet avenant engendre un coût supplémentaire en ingénierie de 28 262,50 € HT, financé à hauteur de 50% par l'Anah.

Par conséquent, le montant du marché de mission de suivi-animation de l'OPAH CD est modifié comme suit :

|                   | <b>Montant initial</b> | <b>Montant de l'avenant 1</b> | <b>Montant total après avenant</b> |
|-------------------|------------------------|-------------------------------|------------------------------------|
| Montant total HT  | 56 825,00 €            | 28 262,50 €                   | 85 087,50 €                        |
| TVA 20%           | 11 365,00 €            | 5 652,50 €                    | 17 017,50 €                        |
| Montant total TTC | 68 190,00 €            | 33 915,00 €                   | 102 105,00 €                       |

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer l'avenant et tout autre document afférent.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 76

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

**Claire RICHECOEUR**

**Christian BREMAUD**

**Secrétaire de séance**

**Vice-Président Délégué**